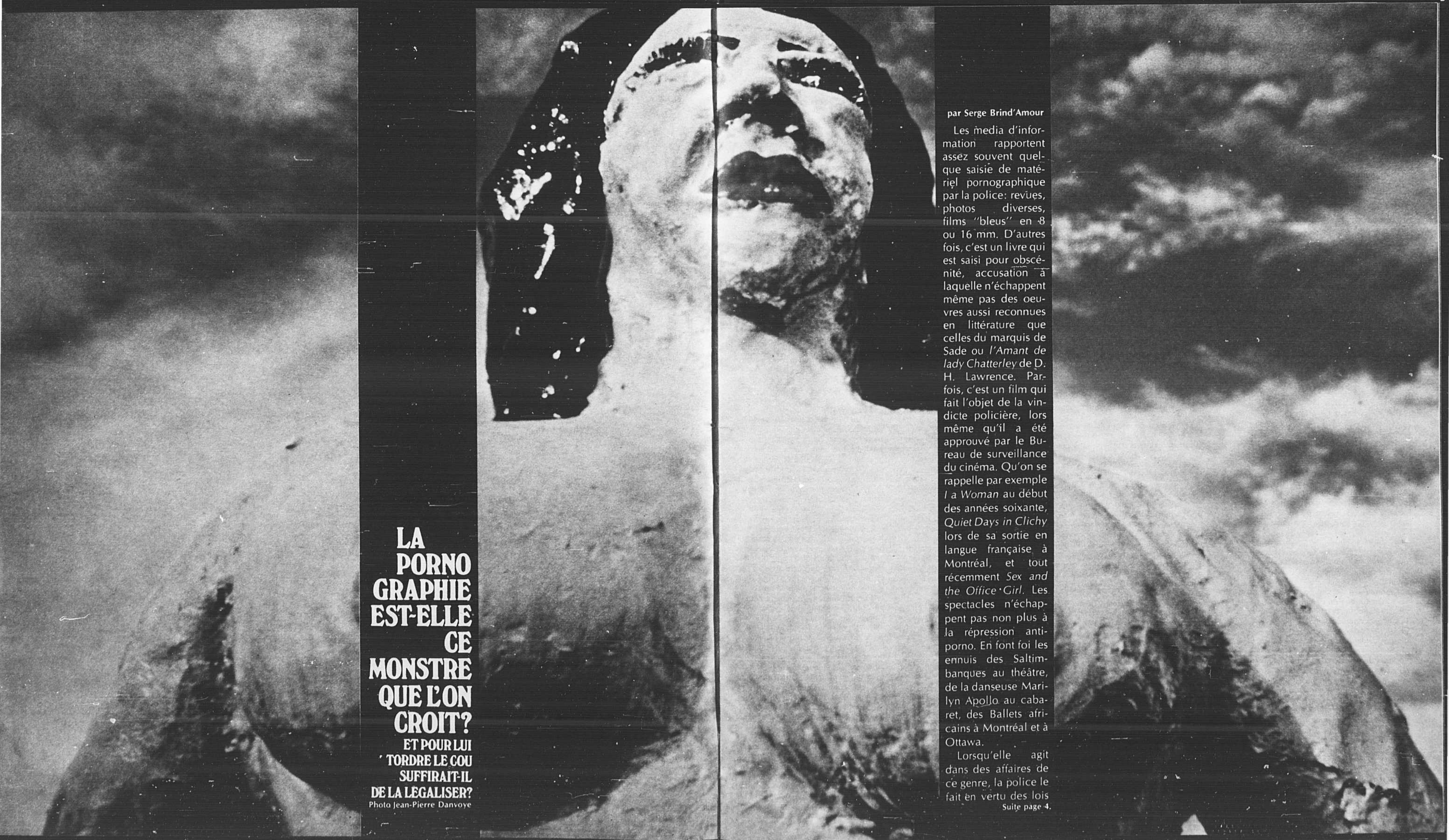


perspectives

la presse



EN BLEU BLANC ROUGE PAGE 12
LA PORNOGRAPHIE EST-ELLE CE MONSTRE QUE L'ON CROIT ? PAGE 2



**LA
PORNO
GRAPHIE
EST-ELLE
CE
MONSTRE
QUE L'ON
CROIT?**

**ET POUR LUI
TORDER LE COU
SUFFIRAIT-IL
DE LA LEGALISER?**

Photo Jean-Pierre Danvoye

par Serge Brind'Amour

Les média d'information rapportent assez souvent quelque saisi de matériel pornographique par la police: revues, photos diverses, films "bleus" en 8 ou 16 mm. D'autres fois, c'est un livre qui est saisi pour obscénité, accusation à laquelle n'échappent même pas des oeuvres aussi reconnues en littérature que celles du marquis de Sade ou *l'Amant de lady Chatterley* de D. H. Lawrence. Parfois, c'est un film qui fait l'objet de la vindicte policière, lors même qu'il a été approuvé par le Bureau de surveillance du cinéma. Qu'on se rappelle par exemple *I a Woman* au début des années soixante, *Quiet Days in Clichy* lors de sa sortie en langue française à Montréal, et tout récemment *Sex and the Office Girl*. Les spectacles n'échappent pas non plus à la répression anti-porno. En font foi les ennuis des Saltimbanques au théâtre, de la danseuse Marilyn Apollo au cabaret, des Ballets africains à Montréal et à Ottawa.

Lorsqu'elle agit dans des affaires de ce genre, la police le fait en vertu des lois

Suite page 4.

canadiennes réprimant l'obscénité et la pornographie. Son action dans ce domaine, d'ailleurs, ne va jamais sans soulever de multiples protestations, particulièrement dans les milieux artistiques ou intellectuels. En effet, il est permis de se demander sérieusement si pareilles lois se justifient encore dans une société qui se veut pluraliste et libérale, et même si elles ont déjà eu une seule autre justification que morale et religieuse. Pour sa part en tout cas, la Section de recherche sur l'infraction de la Commission de réforme du droit du Canada, qui a examiné l'ensemble de la question, se prononce en faveur d'une libéralisation de nos lois en la matière. En premier lieu parce que la notion d'obscénité elle-même est loin d'être claire.

La première loi canadienne dans ce domaine fut l'article 179 du Code pénal de 1892, prohibant la vente et l'établissement de publications obscènes, mais ne définissant pas ce terme. Nos tribunaux empruntèrent donc la définition originant de la cause la Reine contre R. C. Hicklin jugée en Angleterre en 1868, et connue de ce fait comme la règle Hicklin: "La matière prétendue obscène doit tendre à dépraver et à corrompre ceux dont l'esprit est sensible à de telles influences immorales et entre les mains de qui une publication de ce genre peut tomber."

Cette règle fut appliquée jusqu'en 1959, alors que M. Davie Fulton, ministre de la Justice de l'époque, fit introduire à l'article 150 du Code pénal: "Aux fins de la présente loi est réputée obscène toute publication dont une caractéristique dominante est l'exploitation indue des choses sexuelles ou de choses sexuelles et de l'un quelconque ou plusieurs des sujets suivants: le crime, l'horreur, la cruauté ou la violence."

La nouvelle définition venait préciser et renforcer la règle Hicklin, qui continuait à s'appliquer. Elle ne fut écartée qu'en 1962, alors que la Cour suprême du Canada, jugeant en appel du procès d'un libraire condamné pour avoir vendu *Lady Chatterley's Lover*, statua que la définition de 1959 devait prévaloir et écarta l'utilisation de toute autre preuve.

Désormais, il ne s'agissait plus pour les tribunaux que de déterminer si "une caractéristique dominante" de l'oeuvre incriminée était "l'exploitation de choses sexuelles", et dans ce cas, de décider si cette exploitation était "indue", c'est-à-dire outrageant les "normes de décence de la communauté", et/ou n'étant compensée par aucune valeur morale, littéraire ou artistique de l'oeuvre prise dans son ensemble.

Le premier critère est relativement clair et facile à appliquer. Il y a de fortes chances en effet pour que la grande majorité des lecteurs de *Playboy*, *d'Histoire d'O* ou de revues pornographiques soient d'accord qu'une caractéristique dominante (parmi d'autres) en est l'exploitation de choses sexuelles.

La question de savoir s'il s'agit d'une exploitation "indue" est beaucoup plus complexe et difficile à résoudre. Beaucoup plus subjective aussi. Comment, selon quels critères, se définit la valeur littéraire ou artistique d'une oeuvre? Quand, ou en quelle quantité (sic) l'utilisation de matière et de descriptions sexuelles y devient-elle "indue", c'est-à-dire injustifiable compte tenu du but de l'auteur et du contexte de l'oeuvre? Mais comment sait-on le but poursuivi par un auteur? Pareilles questions relevant bien plus du domaine de la critique que de celui du droit, les tribunaux n'en tinrent compte que faiblement, et la violation des normes de décence de la communauté devint par la force des choses le principal critère déterminant l'obscénité d'une oeuvre.

Mais quelles sont les "normes de décence de la communauté"? Et d'abord, quelle communauté faut-il considérer? Le Canada dans son ensemble, ou le Québec? Montréal ou Saint-Eloi-gné? Les normes des catholiques, des protestants ou celles des non-croyants? Toutes les polices du monde faisaient encore la chasse, il y a seulement une dizaine d'années, aux oeuvres d'Henry Miller que nul n'aurait plus l'idée de saisir aujourd'hui. Tout comme un procès aux distributeurs d'une oeuvre aussi banale, érotiquement parlant, que *l'Amant de Lady Chatterley* serait impensable en 1973. Les moeurs changent constamment, et avec elles les normes de décence de la communauté, pour peu qu'elles soient autre chose qu'une fiction juridique.

Il faut bien se rendre à l'évidence que la notion d'obscénité est tout à fait subjective. Et que dans les faits concrets, est obscène ce qui choque un juge. Le cas de *Lady Chatterley's Lover* est à cet égard des plus révélateurs. Le juge Fontaine, de la Cour des sessions de la paix de Montréal, déclara l'oeuvre obscène. En appel, les trois juges de la Cour du banc de la reine maintinrent unanimement cette décision. En Cour suprême du Canada, le distributeur fut acquitté sur décision partagée, quatre juges ayant trouvé l'oeuvre obscène, les cinq autres non. A noter que les treize juges appuyaient chacun leur décision sur les mêmes critères supposés objectifs...

Voilà donc, s'il en était encore besoin, une excellente preuve que la notion d'obscénité est indéfinissable, parce qu'essentiellement subjective, et relative au propre système de valeurs de chaque individu.

Par conséquent, il est fort peu probable qu'on parvienne un jour à définir l'obscénité d'une manière claire, précise, et applicable sans discrimination à tous les cas sur lesquels nos tribunaux pourraient éventuellement être appelés à se prononcer. Le "crime" obscénité occupe donc cette situation quasi unique dans notre Code pénal: nul ne peut savoir avant d'être incriminé qu'il commet un délit. Par exemple, le libraire qui offre en vente *Histoire d'O* exerce son métier en toute bonne foi, en mettant à la disposition de ses

clients une oeuvre littéraire que ceux-ci désirent se procurer. Ce faisant, il n'a ni l'intention ni l'impression de commettre un délit. Il connaît, bien sûr, les lois contre l'obscénité, mais n'estime pas le livre obscène. C'est seulement quand la police, qui diffère d'opinion sur ce point, se présentera à son magasin pour saisir un exemplaire, qu'il se découvrira un criminel! Passible d'amende et/ou d'emprisonnement s'il est trouvé coupable, il se verra aussi confisquer tous les exemplaires de l'oeuvre incriminée. Et devra absorber d'importants frais judiciaires, surtout s'il décide d'aller en appel, ce qui — comme l'a montré Jacques Hébert dans *Obscénité et Liberté* — est probablement son seul espoir d'être acquitté. La Cour suprême, en effet, est de loin plus libérale en cette matière que les tribunaux de juridiction inférieure, en particulier ceux du Québec.

Il y a de fortes chances pour que le libraire dont je parle soit le seul à être poursuivi, bien que ses confrères aient eux aussi vendus le même livre. Mais lui aura eu la malchance d'être le premier chez qui un policier qui s'est régalé de cette "cochonnerie" la semaine précédente aura aperçu *Histoire d'O* en vitrine et décidé d'intervenir. Les poursuites dont il sera l'objet n'empêcheront pas l'oeuvre de continuer à se vendre. Au contraire, elles lui assureront une publicité telle que ce qui n'était qu'un roman difficile et plus ou moins réservé à une élite cultivée deviendra un succès de librairie. Sauf que la vente se fera désormais sous le manteau, et moins souvent chez les libraires "sérieux" que dans les kiosques à journaux ou les boutiques spécialisées dans la pornographie.

D'autre part, n'importe quel citoyen qui met quelquefois les pieds dans ce genre d'endroit aura pu constater de "visu" qu'outre *Minuit, Lesbos* et autres journaux jaunes aux titres aussi suggestifs mais au contenu plus que décevant pour un voyeur moyen, il s'y trouve offert des dizaines de revues de 4 à 6 dollars, scellées sous emballage de plastique et "réservées aux adultes seulement". C'est donc qu'il s'exerce une certaine tolérance, et que la police frappe plus ou moins (plutôt plus que moins) au hasard.

Comme on le voit, même si l'on s'en tient au strict plan juridique, plusieurs considérations militent en faveur d'une libéralisation, sinon de la suppression, des lois réprimant l'obscénité et la pornographie. Les présumés dangers qui ont vraisemblablement été à l'origine de ces lois sont d'ailleurs loin d'être évidents.

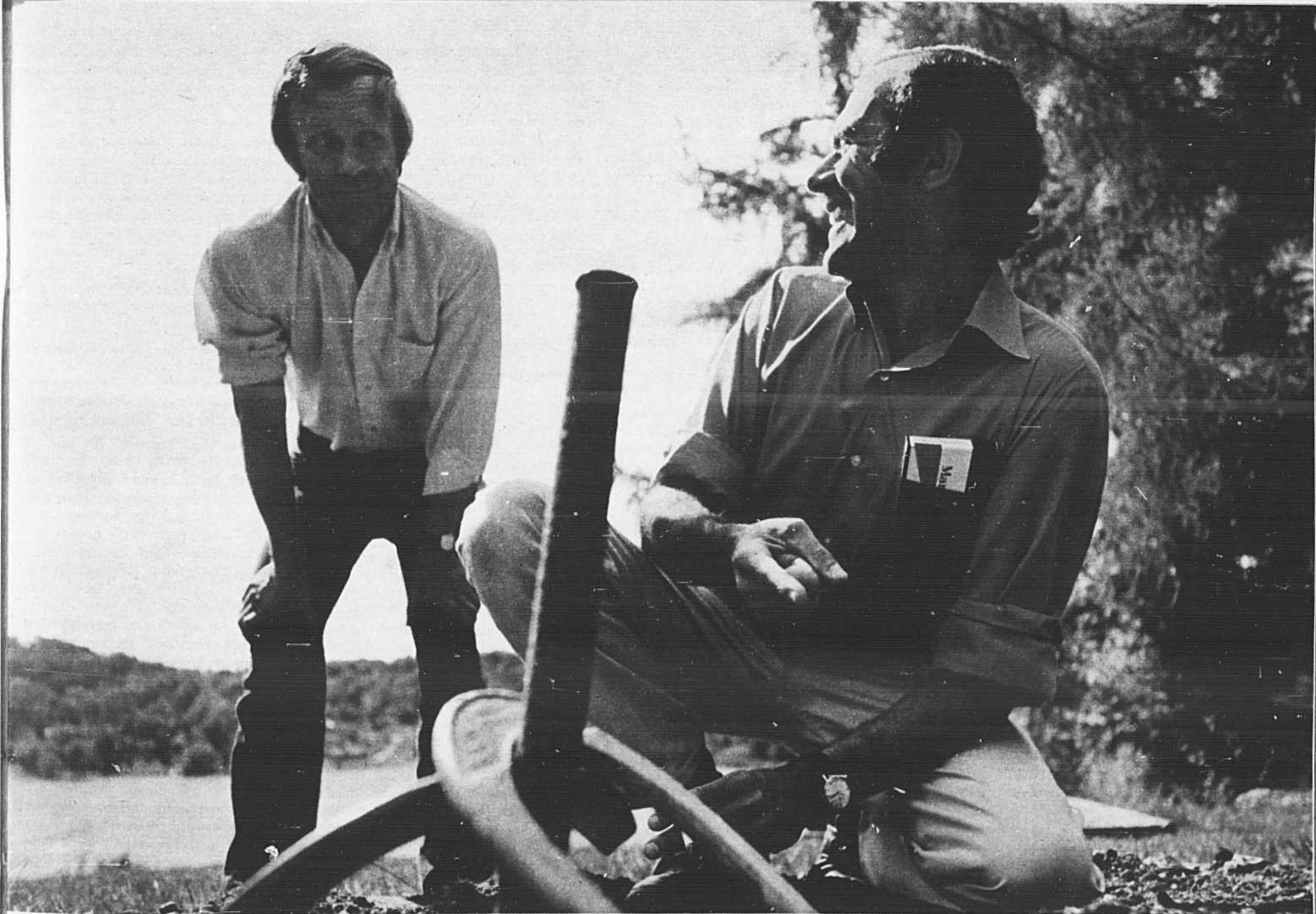
Ainsi, l'idée très répandue selon laquelle la pornographie produirait une lente érosion de la morale publique, et ferait croître la criminalité en général et les crimes sexuels en particulier. Les recherches d'une commission américaine montrent au contraire que non seulement les délinquants sexuels ne sont pas d'insatiables dévoreurs de porno, mais encore que "ces délinquants en ont une expérience quelque

peu tardive et relativement moindre pendant leur adolescence que l'ensemble de la population américaine". Qui plus est, ils "ont des réponses plutôt faibles que les autres adultes aux stimuli érotiques". En somme "les analyses des taux de délinquance aux Etats-Unis n'apportent aucun appui à la thèse d'une connexion entre la disponibilité de l'érotique et les crimes sexuels, que ce soit chez les jeunes ou chez les adultes".

L'expérience danoise ne permet pas de conclure qu'il n'existe aucune relation de cet ordre. Mais dans ce cas, elle irait dans le sens que plus le matériel porno circule librement, moins il se commet de crimes sexuels.

Le Danemark a supprimé en 1967 les interdictions sur les livres pornographiques. Il en est résulté une diminution du taux des délits sexuels et, conséquence plus inattendue, de la vente de ces livres. Par contre, on a noté une nette recrudescence de la popularité des revues et photos "cochannes", toujours illégales. En 1969, on a également supprimé l'interdiction de ces dernières, plaçant du même coup le commerce de la pornographie sur le même pied que tous les autres. On a enregistré un tel désintérêt des Danois pour le matériel porno en général que les producteurs locaux, qui avaient d'abord applaudi à la libéralisation de leur commerce, ont vite déchanté. Ils ont dû se rabattre, pour survivre, sur les touristes de passage et l'exportation à l'étranger. Mais surtout, toutes les catégories de délits sexuels ont diminué. Des recherches subséquentes ont prouvé "qu'on ne pouvait attribuer les modifications des délits sexuels au changement législatif, à la modification des pratiques dans l'application de la loi, ni aux procédures de rapport et de rassemblement des informations par la police". Seule en était donc bien responsable la mise en vente libre du matériel porno.

L'opinion policière voulant qu'il faille continuer à réprimer la pornographie parce que ce genre de commerce attirerait des individus ayant un passé criminel, et que la pègre y serait plus ou moins impliquée, ne semble guère fondée non plus. D'après le rapport de la Commission américaine, et comme on a pu le constater parfois aux Etats-Unis et au Canada, cela est du domaine du possible du simple fait que la vente du matériel porno étant illégale, les commerçants qui travaillent dans ce domaine risquent constamment d'être arrêtés et de séjourner en prison par suite de leurs activités. Pareilles perspectives sont évidemment peu attrayantes pour les pères de famille tranquilles et les partisans du "métro-boulot-dodo", qui laissent volontiers la place à des individus qui n'ont pas trop froid aux yeux, et qui ont souvent eu quelques anicroches avec la Justice. Mais, remarque la Commission, "ce n'est cependant pas la même chose que d'être un agent ou un employé d'une "organisation criminelle". Rien ne prouve que la situation serait la



Ça contente.



BOUT FILTRE • BOUT UNI • MENTHOL

AVIS: Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social considère que le danger pour la santé croît avec l'usage.

même si la pornographie était légalisée. Tout ce qu'on peut en dire pour le moment, c'est que les éditeurs, distributeurs, vendeurs danois ou suédois qui sont dans le métier semblent en général aussi honnêtes et respectueux des lois que la plupart de leurs concitoyens.

D'autre part, on ne saurait dire que la pornographie fait courir à l'individu d'insurmontables risques. En tout cas, les recherches de la Commission américaine ne permettent pas de le croire. Qu'a-t-elle trouvé?

D'abord, — on s'en doutait! —, que la pornographie est bel et bien source d'excitation sexuelle. Mais une source qui n'a que des effets négligeables et très provisoires sur le comportement habituel des personnes exposées. Des groupes minoritaires déclarèrent avoir accru légèrement leur activité sexuelle, mais uniquement dans les vingt-quatre heures suivant l'exposition. Passé cette période, tout redevint comme avant. La majorité des personnes exposées ne notèrent aucun changement dans leur comportement sexuel habituel, suite à l'expérience.

Ensuite, que les consommateurs de porno sont des êtres parfaitement "normaux". Ils ne se recrutent pas particulièrement chez les homosexuels ou les amateurs de bestialité. Selon le rapport de la Commission, "les descriptions de comportements sexuels conventionnels sont en général considérés comme plus stimulantes que les descriptions d'activités moins conventionnelles."

Enfin, que les consommateurs ne sont pas spécialement "vicieux". Ils ne flagellent pas leur femme plus souvent que vous et moi, ni ne "pensent qu'à ça". Simplement, ils semblent manifester une activité sexuelle légèrement supérieure à la moyenne. Ce qui, si c'est un défaut, est compensé par d'appréciables qualités: ils seraient en effet moins inhibés, plus ouverts, plus instruits, plus libéraux, et plus tolérants que l'ensemble de la population.

Quant à la prétendue nécessité de protéger la jeunesse, elle semble plus douteuse encore que tout le reste.

Analysant les statistiques tirées des Uniform Crime Reports du Federal Bureau of Investigation, la Commission américaine n'a pu y trouver aucun appui à la croyance qu'une disponibilité accrue des matériaux sexuels explicites conduise à une criminalité, sexuelle ou non, chez les jeunes. Au contraire, pendant la période 1960-1969, alors que la disponibilité du matériel porno sur le marché augmentait plusieurs fois, les délits sexuels chez les jeunes diminuaient.

Il n'est pas non plus possible d'établir une relation entre cette disponibilité et l'accroissement des naissances illégitimes chez les jeunes filles. L'examen des statistiques du Service de la santé publique pour la période 1965-1968 a cependant fait constater que "le taux des naissances illégitimes chez les jeunes femmes de 15 à 19 ans a augmenté, tandis que les taux pour tous les groupes d'âge plus vieux bais-

saient, dans certains cas de façon considérable". Selon la Commission, au lieu d'en chercher l'explication du côté d'une plus large disponibilité de la porno, il faudrait plutôt la chercher dans "la disponibilité accrue des méthodes simples de contraception et de l'avortement, ainsi que des différences d'accès des divers groupes d'âge à ces méthodes", qui sont, comme on le sait, quasi impossibles à obtenir pour les très jeunes filles.

La crainte de voir les enfants choqués ou traumatisés par des descriptions pornographiques est aussi discutable. Dans le cas des enfants d'âge préscolaire, ils ne risquent guère d'être intéressés par de telles descriptions, et si elles leur venaient d'aventure entre les mains, ils ne seraient de toute manière pas en mesure de les comprendre. Quant aux enfants d'âge scolaire, ils sont un peu plus curieux à cet égard, et se montrent dans une grande mesure capables de "comprendre". Mais, comme le souligne le rapport (1966) du Conseil danois de médecine légale au Conseil danois du code pénal, "le rôle sexuel de l'enfant est alors si bien fixé qu'on pourrait difficilement parvenir avec des moyens comme la pornographie à modifier les tendances sexuelles de l'enfant de façon importante.

De toute façon, les jeunes ne s'intéressent que très modestement à la pornographie. La Commission américaine a pu constater que leur première exposition se fait bien avant dix-huit ans, mais elle se produit généralement entre copains, plutôt qu'à la suite d'un achat. On se réunit en groupe pour feuilleter le dernier album porno de papa, ou visionner en cachette un film 8 mm. S'il est possible que pareille expérience se reproduise un certain nombre de fois au cours de l'adolescence, "le taux de ces expositions n'indique pas une obsession pour les matériaux érotiques", de telle sorte que "cette expérience semble plus relever d'un comportement social que sexuel". Chose certaine, les jeunes de moins de 21 ans achètent rarement des matériaux sexuels explicites, ni ne fréquentent les salles de cinéma spécialisées.

Devant ces faits, on se demande contre quoi la jeunesse pourrait bien avoir besoin d'être protégée?

En fin de compte, il faut bien reconnaître que la plupart des raisons alléguées ordinairement pour justifier l'existence de lois antiporno ne résistent pas à une analyse attentive des faits. Et que la pornographie n'a été jugée condamnable que pour la seule et unique raison qu'elle était source d'excitation sexuelle. A cet égard, il est révélateur de constater que les premiers Etats américains qui aient estimé souhaitable de la réprimer, aient tous été des Etats puritains de la Nouvelle-Angleterre, où l'influence des Eglises et de la morale chrétienne était aussi forte que chez nous... autrefois. On ne peut, aujourd'hui, qu'être d'accord avec le professeur Richard G. Fox, de l'université de Toronto, qui écrit, dans le rapport sur

l'obscénité qu'il a préparé pour la Commission canadienne de réforme du droit: "Dans la mesure où les pensées sensuelles, la stimulation sexuelle ou la masturbation mettent en péril le salut de l'âme ou l'équilibre personnel, le contrôle pourrait avoir de l'importance au point de vue théologique ou psychiatrique. Mais en elles-mêmes elles constituent un danger si insignifiant pour l'ordre social qu'il convient de les considérer comme des questions relevant de la morale individuelle."

Par contre, les lois antiobscénité peuvent être un danger bien réel contre la liberté d'expression. Le pouvoir accordé aux postiers, douaniers, policiers et juges, de décider si à leur avis une oeuvre est obscène ou non, constitue au fond une forme déguisée de censure qui ouvre la porte à tous les abus. Par exemple, les poursuites entreprises pour obscénité contre Logos et d'autres publications underground ou étudiantes, peuvent très bien n'avoir été que prétexte pour empêcher la circulation d'oeuvres contestataires peu susceptibles de plaire à l'Establishment en général. Comment savoir?

Il est rare que des personnes impliquées dans des affaires de ce genre défendent leurs droits jusqu'au bout, c'est-à-dire jusque devant la Cour suprême, soit par manque de moyens financiers, soit par crainte de s'attirer des ennuis supplémentaires. Même dans le cas contraire, la police est encore gagnante. D'abord, parce qu'elle empêche longtemps la circulation ou la représentation de l'oeuvre incriminée, vu la lenteur des procédures judiciaires. Ensuite, parce que les inculpés doivent affronter des frais si élevés qu'ils risquent de manquer d'argent pour poursuivre leurs activités, surtout s'il s'agit de revues, de librairies, de maisons d'édition, toutes entreprises dont la marge bénéficiaire est parfois très mince et fragile.

De plus, comme l'a montré Jacques Hébert dans *Obscénité et Liberté*, "chaque fois que la police saisit un livre, un disque, voire un numéro de Playboy, la censure marque un point même si elle perd sa cause devant la Cour suprême. Elle gagne toujours en créant un malaise chez les libraires et les éditeurs, en les incitant à l'autocensure, ce qui est la censure par la peur". Ces personnes y penseront à deux fois ensuite, avant de se décider à mettre sur le marché n'importe quelle oeuvre qui risque de leur attirer quelque ennui, parce qu'elle contient ne serait-ce qu'une seule description pouvant porter à controverse. De telle sorte que des oeuvres valables peuvent n'être pas diffusées par crainte de poursuites antiobscénité. Ainsi s'exerce une forme de censure plus dangereuse peut-être que toutes les autres, parce qu'hypocrite, déguisée en vertueuse chasse au "mauvais goût".

D'autre part, les lois actuelles font des citoyens canadiens de grands enfants, jugés inaptes à choisir eux-mêmes les oeuvres dont ils désirent pren-

dre connaissance. Cette situation est d'autant plus ridicule que les policiers, les juges, et d'autres personnes protégées par on ne sait quelle divine vertu, sont-elles tenues capables de frayer avec n'importe quel matériel porno sans que leur comportement en subisse les effets dévastateurs qui menacent les autres. Soyons logiques. Ou la porno est nuisible, et il est vite nécessaire de placer sous surveillance les membres des escouades de moralité du pays, avant qu'ils se transforment en corrupteurs de la jeunesse ou en criminels sexuels; ou la porno est inoffensive, et alors il importe de supprimer les lois qui la répriment.

Pour toutes ces raisons, il apparaît souhaitable de libéraliser nos lois en matière d'obscénité et de pornographie, tel que le recommande la Section de recherche sur l'infraction. Selon les dispositions prévues, les adultes pourraient désormais choisir en toute liberté ce qu'ils veulent voir, lire ou entendre. Mais la vente aux mineurs, et leur exposition par des personnes autres que leurs parents ou tuteurs demeurerait interdites, de même que certaines restrictions continueraient à s'appliquer, concernant l'exposition des personnes non consentantes, par exemple par sollicitation postale. C'est également ce qu'avait recommandé la Commission américaine, et ce qui est appliqué en Suède et au Danemark.

Les restrictions proposées concernant les mineurs ne se fondent en rien sur un quelconque jugement de valeur, ni en bien ni en mal, de la pornographie. Elles semblent reposer essentiellement sur le désir clairement exprimé des adultes, un peu partout dans le monde, que pareilles restrictions demeurent en vigueur. Quant aux restrictions à l'exposition des non-consentants, elles se fondent sur le droit reconnu du public à n'être pas outragé dans ses convictions morales ou religieuses.

La législation proposée paraît être à la fois la voie de la justice et de la raison. De la justice, parce qu'ainsi on cesserait d'attenter plus ou moins directement à la liberté d'expression, et surtout au droit le plus strict de ceux qui désirent consommer des oeuvres porno. Sans pour autant aggraver ceux que la pornographie choque, ceux pour qui elle sera toujours "obscénité", que ce soit à cause de leur éducation, de leurs convictions religieuses et morales, ou de leur tempérament. De la raison, parce que la porno semble tout à fait inoffensive, que des gens sont prêts à passer outre à toute interdiction légale pour en vendre ou en acheter, que les lois actuelles sont de toute manière inapplicables.

Il est plus que temps qu'on s'aperçoive que l'Etat, après s'être retiré de nos chambres à coucher (selon la désormais célèbre phrase du Premier ministre Trudeau), n'a pas non plus sa place dans la bibliothèque familiale, ni dans les salles de cinéma et de spectacles, spécialisées ou non. Tout au moins comme gardien de la morale. ●

FAITES LES BOUTIQUES À TRAVERS LE CANADA AVEC \$3,000 EN POCHE!



Participez au Sweepstake Ban® "Tournée des magasins"

Voilà ce que vous réserve le concours Ban®: 5 gagnantes s'envoleront—accompagnées de la personne de leur choix—pour Montréal, Toronto et Vancouver où elles feront la tournée des magasins avec \$3,000 en poche! Dix autres gagnantes recevront \$250 pour faire la tournée des boutiques de leur ville. Participez vite à ce concours. Ce sera peut-être l'occasion rêvée de voir le Canada en faisant une inoubliable tournée des boutiques!

Envoyer à: Sweepstake BAN "Tournée des magasins", C.P. 8174, Toronto, Ontario M5W 1S8

RÈGLEMENT

1. Envoyez vos nom et adresse avec toute étiquette de BAN ou son fac-similé dessiné à la main, et non reproduit à la machine. Participez souvent mais soumettez chaque envoi séparément.
2. Pour pouvoir participer, tous les envois devront être reçus avant le 30 septembre 1973, date de fermeture du concours. Un choix sera effectué et, pour gagner, les personnes sélectionnées devront d'abord répondre correctement à une question-épreuve en un temps limité.
3. Chacune des cinq gagnantes d'un grand prix recevra \$3,000 en espèces, plus un billet d'avion aller et retour pour 2 personnes—classe économique—valable à partir de l'aéroport commercial le plus proche de son do-

- micile à destination de Montréal, Toronto et Vancouver, plus 2 jours à l'hôtel (2 personnes par chambre) dans chaque ville. Les prix doivent être acceptés tels que décernés et devront être touchés avant le 30 septembre 1974. Dix prix additionnels de \$250, argent seulement, seront également décernés.
4. Tous les résidents du Canada âgés de 18 ans et plus peuvent participer au concours, sauf les employés de Bristol-Myers Ltd., de ses filiales ou divisions, de leurs agences de publicité, des membres du jury de ce concours et de leur proche famille. La compagnie se réserve le droit de publier le nom des gagnantes. Ce concours est régi par toutes les lois fédérales et provinciales.



BULLETIN DE PARTICIPATION

5 grands prix à gagner

Envoyer à: Sweepstake BAN "Tournée des magasins",
C.P. 8174,
Toronto, Ontario.
M5W 1S8

J'ai lu le règlement et j'ai inclus une étiquette de BAN (ou son fac-similé dessiné à la main).

Nom _____
(en lettres moulées)

Adresse _____ App. _____

Ville _____ Province _____

Code postal _____ Tél. _____

Venu tourner dans les Corps célestes, de Gilles Carle

Il est venu, le temps de trois semaines, puis s'est en allé discrètement, sans déranger, quasi inaperçu. C'est pourtant un des plus grands comédiens français qui nous visitait: Jacques Dufilho. 82 films, une multitude de créations au théâtre, une tête et surtout une présence qui ne sauraient s'oublier. Jacques Dufilho? il a l'air si sérieux qu'il en est inquiétant. Jean-Louis Trintignant m'en avait parlé alors qu'il tournait ici *la Course du lièvre...* et qu'il pensait à son premier film comme réalisateur, *Une journée bien remplie*. Jean-Louis avait du gigot et du respect dans la bouche. Jean-Pierre Lefebvre et Gilles Carle, qui étaient de la fête, mangeaient peu et écoutaient beaucoup. Deux ans plus tard, Jacques Dufilho tourne, en Abitibi, dans le dernier film de Gilles Carle, *les Corps célestes*. Il prête son visage à un prêtre. Dans l'oeuvre de Trintignant, il était un assassin qui supprime en motocyclette 9 personnes dans la journée. Ainsi va le cinéma. Dans le fond, c'est comme le gigot!

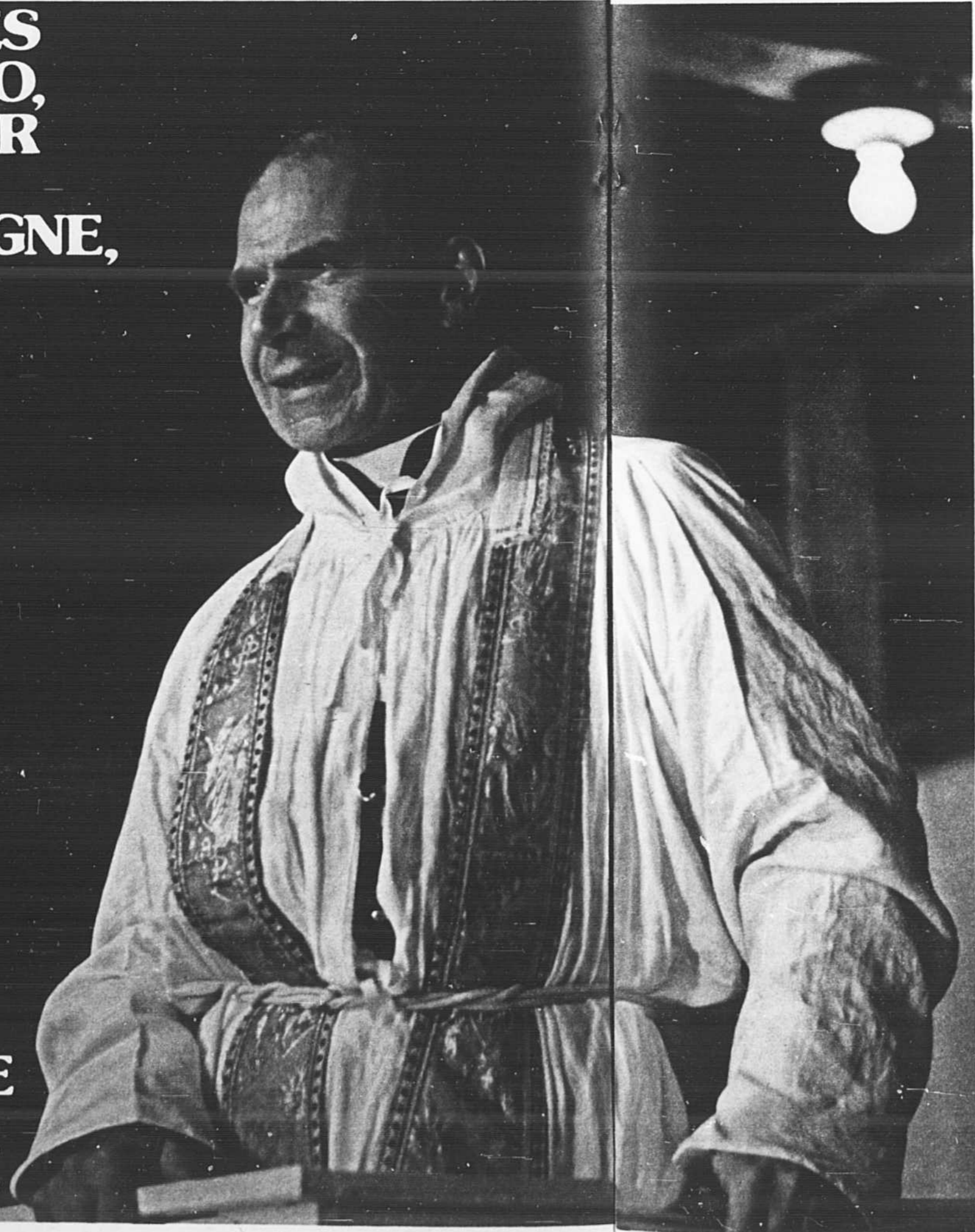
Mais d'aucuns se souviennent peut-être de Jacques Dufilho. En mars 1971, il interprétait à Montréal *le Gardien* d'Harold Pinter. Hier, en Abitibi, dans son rôle de prêtre, il faisait des miracles, ce qui est bien la moindre des choses. Et dire qu'il a failli ne pas venir! C'est que, voyez-vous, les conditions financières réservées aux artistes dans le cinéma québécois sont assez médiocres. L'occasion ou jamais de le dire. Vous connaissez le refrain: "On est tout petit, pauvre et pas nombreux." Cette constatation permet d'offrir aux plus grandes vedettes de nos écrans, Geneviève Bujold exceptée, un maximum de \$15 000 pour un premier rôle. C'est donc ailleurs qu'il faut chercher les raisons de la présence de Dufilho dans ce film de Gilles Carle, raisons qui ne sont pas non plus dans le scénario, que j'ai lu, merci. Ce qui va me donner l'occasion de vous offrir une primeur: l'histoire du film, et d'éclaircir ainsi cette interview de Dufilho. Voici, en quelques mots, de quoi il s'agit.

Juste avant le début de la Seconde Guerre mondiale, un avion atterrit près de Rouyn-Noranda sur l'aéroport herbeux d'une cité champignon. Le cuivre n'est pas loin. Descendent du "coucou" un homme entreprenant et son matériel. Il est venu installer une maison de rendez-vous, un nid d'amour, un bordel, appelez ça comme vous voudrez. Discrètement, il cherche un local, le trouve et s'installe avec son matériel: quelques jeunes femmes, vous l'aviez deviné. Reste à se faire accepter en douceur par la population tout en cachant son jeu (sic). Visite au cheptel de base: les mineurs. Lors de la promenade souterraine, une réception leur est offerte au fond de la mine par des "mineurs de fantaisie". Las! un

Suite page 10





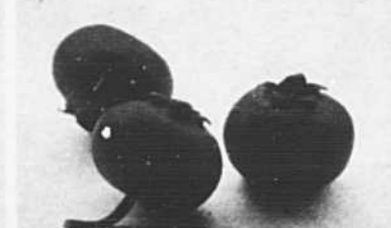

JACQUES DUFILHO, FERMIER EN GASCOGNE,

PRÊTRE EN ABITIBI



La nature y est pour beaucoup...

La Dominion Dairies Ltd. utilise sous licence la marque de commerce "SEALTEST", propriété de Kraftco Corporation.

 <p>50 amandes grillées au beurre. Oui, 50 amandes dans chaque boîte de 3 chopines de notre Crème Glacée Vraiment Naturelle amandes au beurre.</p>	 <p>De belles framboises mûres, voilà ce que vous dégustez dans notre Crème Glacée Vraiment Naturelle royale aux framboises.</p>	 <p>De vraies noix et du sirop d'érable du Québec. Avec ça, nous n'avons pas besoin d'essences artificielles pour donner sa saveur à notre Crème Glacée Vraiment Naturelle érable et noix.</p>
 <p>Plus de 75 graines de cacao pour chaque boîte de 3 chopines. Voilà le secret du vrai bon goût de chocolat de la Crème Glacée Vraiment Naturelle Sealtest au chocolat.</p>	 <p>Des bleuets de chez nous cuits avec du sucre. Voilà avec quoi nous préparons notre Crème Glacée Vraiment Naturelle royale aux bleuets.</p>	 <p>Deux douzaines de fraises fraîches, bien juteuses, dans chaque boîte de 3 chopines de Crème Glacée Vraiment Naturelle Sealtest aux fraises.</p>

La Crème Glacée Vraiment Naturelle Sealtest ne renferme que des ingrédients naturels, aucune essence artificielle. Voilà pourquoi elle est un peu plus chère. Mais elle est tellement meilleure, naturellement!

La Crème Glacée Vraiment Naturelle 

La vogue Tanqueray monte comme une marée!



Pourquoi?

Dégustez-le... vous comprendrez! La qualité subtile de cette importation raffinée explique sa popularité croissante. Si c'était du gin ordinaire, nous l'aurions mis en bouteille ordinaire.

Gin Tanqueray

Distillé et embouteillé à Londres.
Représentant: The Distillers Company (Canada) Limited

2nd Début aidera votre épiderme à combattre non seulement les fines ridules mais aussi tous les signes de vieillissement, comme les rides profondes et la patte d'oie, ainsi que les flétrissures qui sont la conséquence de la déshydratation de l'épiderme.

Comment? Avec l'aide d'un ingrédient connu sous le nom de CEF (facteur d'expansion cellulaire) qui encourage les cellules cutanées à s'abreuver à la source de fraîcheur que lui apporte la formule **2nd Début**. Appliquez **2nd Début** une fois le matin et le soir au coucher. (Utiliser **2nd Début** au CEF 600 si le temps vous a encore peu marquée, et le **2nd Début** 1200 si vous ne vous y êtes pas prise à temps). Il ne vous restera plus qu'à laisser la science faire son travail. Soyez certaine que **2nd Début** vous fera un visage plus lisse, plus agréable à voir, plus intéressant aussi, parce que sans âge. Satisfaction totale garantie ou remboursement assuré.



JACQUES DUFILHO

véritable mineur a un accident et exhale son dernier souffle à la face de la médecine et de l'Eglise réunies pour la circonstance à son chevet. Enterrement de l'homme en sol mineur et poignée de terre jetée sur le cercueil par un Anglais, propriétaire de la mine, descendu en silence d'une grosse voiture et y remontant de même. Eau bénite et fin de la première partie. Second acte: l'installation du bordel, la distribution des chambres, le "marketing" et les "grandes manoeuvres" qui se situent en deux temps: 1° comment acheter les faveurs du curé? 2° déniaiser une des jeunes filles, encore vierge, ce qui est un comble même avant guerre dans ce sacré métier! L'homme entreprenant du début n'y arrive pas et devient donc amoureux de la belle. Par contre, il a plus de chance avec le curé, incorruptible financièrement, mais dont la vision de ces "corps célestes" l'oblige à reconsidérer sa position, sa vocation, etc. Après le coup de l'Anglais exploitateur, celui du curé qui prend conscience de son sexe! Troisième et dernier tableau: Noël et la messe de minuit. Le curé prêche l'amour, l'amour libre. Et vlan! Il est fou. On l'enlève de force de la chaire pastorale pour le renvoyer à la chair fraîche pendant que la belle, déjà citée, va se perdre, toujours vierge, dans la tempête en compagnie d'un daltonien. Générique final sur feu d'artifices et de bombes atomiques. Le petit Jésus est né quand même, cette année à Noranda. Décidément, et vous allez comprendre pourquoi, Jacques Dufilho a dû se promener dans tout ça un sécateur à la main.

Alors, qu'est-ce qui a bien pu intéresser Dufilho? Ne cherchez pas, mais regardez à vos pieds: c'est la terre! En effet, cet homme qui a interprété Audiberti, Dürrenmatt, Anouilh, Marcel Aymé, un auteur maudit comme Jean Vauthier et qui a joué le rôle de Smerdiakov dans les *Frères Karamazov* de Dostoïevsky, est un amoureux, avec ce que cela suppose de passion, de la terre.

— J'ai commencé ma carrière en 1938. Avant j'étais cultivateur, en Gascogne, dans une belle ferme qui est un château Renaissance. Mon père est mort et j'ai tout vendu pour faire du théâtre. Je suis monté à Paris, chez Dullin, qui est d'origine rurale lui aussi. Nous avons sympathisé.

— Une question pour rien: Que pensez-vous de Gilles Carle?

— C'est un grand metteur en scène. Ça grouille, c'est comme dans un tableau de Bruegel.

— Est-ce qu'il vous dirige beaucoup?

— Gilles Carle est avare d'indications, il change de texte au dernier moment, ce qui est gênant quand on n'a pas assimilé, on risque de se contenter de faire, au lieu d'être. Et puis, je ne suis pas habitué aux prises de son directes. En Europe, nous ne faisons que du son témoin.

— Que pensez-vous de votre rôle dans les Corps célestes?

— Je suis inquiet. D'ailleurs, j'étais très intimidé; je suis arrivé, au bout de trois semaines de tournage, dans une équipe déjà très soudée. Mais je dois dire que l'ambiance est assez extraordinaire, les gens sont à l'aise, il n'y a pas de problèmes. C'est très différent des équipes européennes. Et puis, il y a la terre.

— Justement, je souhaiterais que nous en parlions, et peut-être avez-vous découvert ici, dans l'agriculture, quelques idées ou formes nouvelles?

— Je suis très attaché à la terre. Retourner à cette source, c'est indispensable. Ma ferme n'est pas très importante, sept hectares, mais je pense être un véritable fermier. Je possède des vaches bretonnes, des chevaux anglo-arabes, des lapins et j'ai même réussi à sauver la race des poulets gascons, qui sont noirs. On m'a fait Chevalier du Mérite Agricole pour cela. En 1945, quand je jouais les Frères Karamazov, je fabriquais des sacs à main en cuir pour payer la pension de mon cheval. Mais il n'y a pas que l'agriculture. J'aime apprendre à faire des choses. Avec des capucins, j'ai appris à faire les spartiates en cuir. Je possède un métier à tisser suédois. Je fais toute ma menuiserie, mes meubles, mes vêtements. Je désire tout cela très monastique, éternel. Et puis, je me lève à 4 heures et demie du matin, comme les bêtes.

"Je n'ai guère eu le temps d'aller dans les fermes québécoises. Mais j'ai tout de même trouvé des choses intéressantes. Ainsi, la forme du brochoir (marteau) du maréchal-ferrant m'a surpris. Il est à la fois maillet, tranchet, il arrache le clou et enfonce. C'est inconnu en France, j'en ai acheté un. Oui, je ferre mes chevaux. Ce que je fais, je le fais mieux que l'artisan."

Il y a, dans le ton de Jacques Dufilho, une certaine fierté mêlée à une grande simplicité quand il parle de sa terre, de ses bêtes. Sans doute parce qu'il a ressenti combien je pouvais le comprendre, notre conversation est devenue très terre à terre. Lui, assis tranquillement en face de moi, mais déjà dans un ailleurs si loin de notre petite colonie artistique et de ses réalisations, et moi, qui voudrais bien en faire autant, traire mes vaches, et qui en suis incapable. Je me suis consolé avec les photos qui ne le quittent jamais. Photos de sa ferme, des choses qu'il fait, des veaux, vaches et cochons, de sa collection de voitures anciennes, de sa moto. Photos écornées, souvent manipulées et sur lesquelles il me laisse rêver, me livrant ainsi, sans fausse pudeur, le secret de sa disponibilité en tant qu'acteur.

— La terre et le théâtre, vos deux passions. J'ai l'impression que pour vous, le cinéma est, comment dire, alimentaire?

— On peut jouer au théâtre d'une manière un peu extraordinaire parce qu'on donne tout ce qu'on a en soi. Pas au cinéma. Il est difficile d'oublier qu'on tourne, ça dépend des conditions et il est vrai que nombre de mes films sont alimentaires. D'ailleurs, je ne m'en souviens même plus. J'ai eu l'inconscience de faire du théâtre et de l'agriculture. Je voulais avoir une ferme qui fonctionnerait comme il y a 2 000 ans, ou comme il y en aura dans 200 ans, sans nier l'apport du confort, bien sûr.

Ainsi est Jacques Dufilho, et requittons cette terre pour retrouver les Corps célestes. J'ai appris, par quelques antennes, que Dufilho a quelque peu transformé ce brave curé dans la peau duquel on l'a plongé. Il aurait même ajouté une scène, dite du confessionnal, de son cru. Dans les couloirs des productions Carle-Lamy, on espère... Ne reste plus qu'à savoir à quelle hauteur vont voler ces Corps célestes. ●

Des voitures qui ne devraient pas circuler, on en rencontre encore beaucoup.

Face à face.

Des freins qui ne freinent plus. Des phares qui n'éclairent plus. Une direction qui ne dirige plus. Même quand rien ne va plus, certains automobilistes s'obstinent encore à rouler. Tôt ou tard, ces conducteurs se trouvent dans une situation trop difficile pour leur mécanique. Résultat ? Avec de la chance, des réparations coûteuses. Sinon, des blessures ou la mort.

L'utilisation de ces voitures est révoltante. Elles représentent un danger constant sur nos routes. Et elles font augmenter le coût de l'assurance.

Afin de résoudre ce problème, nous, les assureurs, travaillons sans relâche avec les gouvernements et divers organismes s'intéressant

**Parlez-nous.
Nous sommes là pour cela.**

 Veuillez m'envoyer la (les) brochure(s) ci-dessous. Il est entendu que ceci est sans obligation de ma part et qu'aucun démarcheur ne m'approchera.

Adressez à: Centre d'information sur les assurances,
Boîte postale 490, Succursale H,
Montréal (Québec).

"L'assurance automobile"
"L'assurance habitation"

Nom _____
Adresse _____
Ville _____ Province _____
Code postal _____

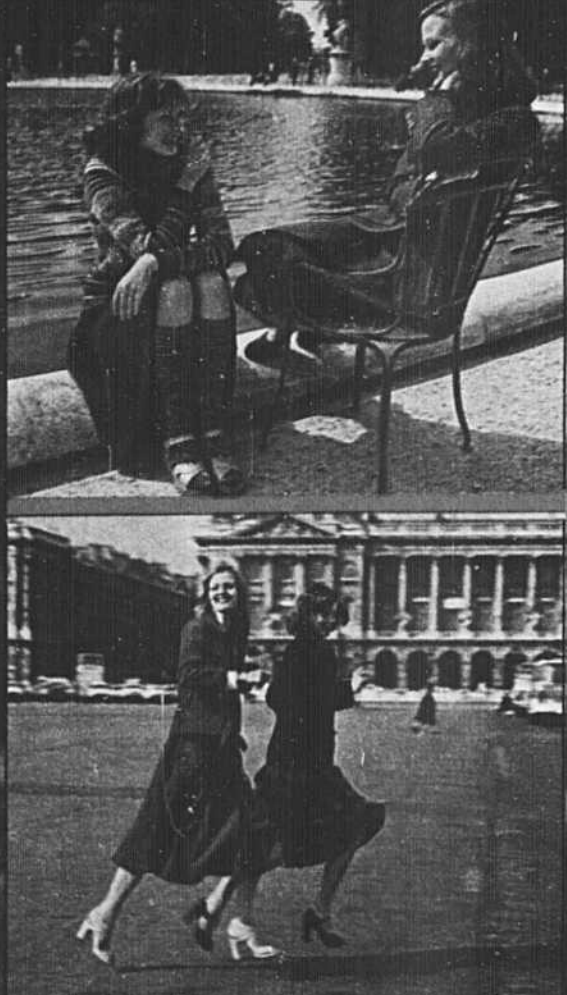
PA

à la sécurité routière. Nous participons à l'élaboration de normes de sécurité automobile. Nous cherchons à rendre les gens conscients des déficiences de leur voiture et nous les encourageons à y voir.

Tout cela, parce que nous sommes les assureurs, bien sûr. Mais surtout parce que nous voulons que nos routes soient plus sûres pour nous tous.

Nous aimerions aussi que vous compreniez mieux l'assurance. C'est pourquoi nous vous offrons gratuitement deux brochures, "L'Assurance automobile" et "L'Assurance habitation", qui vous aideront à en tirer tous les avantages possibles. Envoyez-nous simplement le coupon-réponse ci-contre.

Le Bureau d'Assurance du Canada.
Des assureurs qui se font concurrence
pour mieux vous servir.



c'est
le 14
juillet!

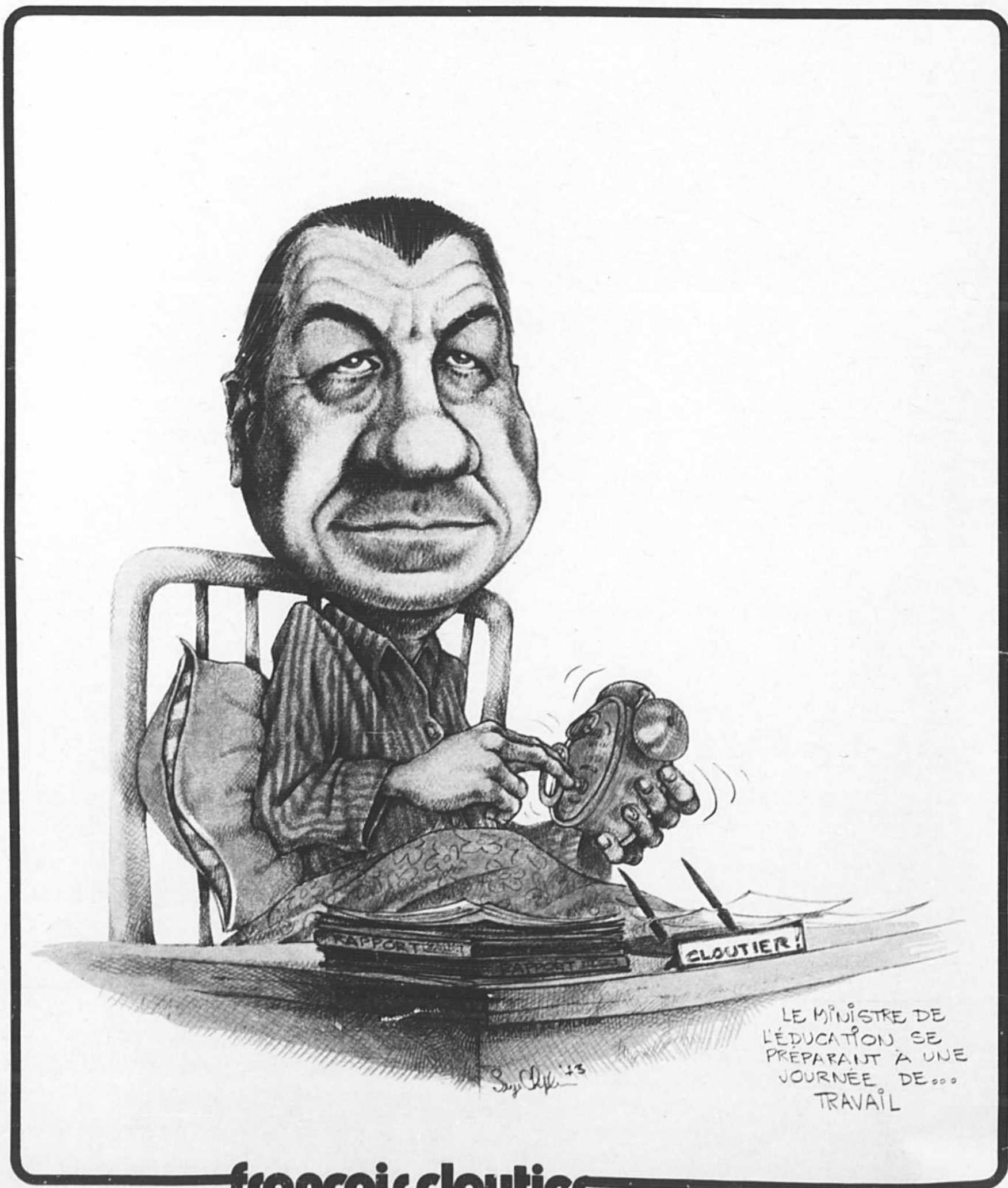


Et nous avons pensé que la meilleure façon de dire bonne fête à nos cousins d'outre-mer, c'est encore de brandir leurs couleurs. Encore fallait-il le faire d'une façon qui soit jolie. Nous avons donc mis le cap sur Paris et, là, visité quelques grands de la couture: Yves Saint-Laurent, Christian Aujard, Kenzo. Ils nous ont permis de jureter dans leurs salons. Les collections d'automne venaient juste de naître. Les bruns, les gris, les roux y dominent car ces teintes sont si belles quand l'été s'achève, quand nous commençons à comprendre qu'un autre hiver doit venir. Mais on y trouve aussi, éclats de rire au milieu d'un jour sage, fleurs au cœur d'une rocaïlle, riantes fenêtres dans un mur sombre, des vêtements de couleurs vives. Nous avons cueilli, parmi eux, le bleu, le blanc, le rouge que nous étalons sur ces pages. Si la haute couture française, comme toutes les autres, est presque un souvenir, elle a cédé la place à une industrie d'où l'art n'est certes pas absent. Le prêt-à-porter français est de belle qualité. Il occupe des modélistes qui allient, à beaucoup d'imagination et de talent, le sens des réalités d'aujourd'hui et un bon équilibre entre le tout neuf et le traditionnel, la fantaisie et le raisonnable. En page couverture, portés par une Française et une Canadienne, la brune Agnès et la blonde Alice, deux modèles de Kenzo pour la maison Jap. Jupes généreuses, amusants chemisiers, gros cardigan, blazer confortables et chapeaux tout ronds, tout drôles, tout simple, tout chics. Bottes de la maison Maud Frizon.

par Isabelle Lefrançois PERSPECTIVES

Ci-dessus, jupe et chemisier à petits pois font bon ménage avec un cardigan éclatant, à poches plaquées et taille cintrée. Tout en joie aussi, au milieu des pigeons, souple imper doublé de Vivella quadrillé porté sur pantalon et chemisier de ton vif. Les deux ensembles sont de Christian Aujard. En haut, à droite, tailleur de tweed fin, lisse, doux signé Saint-Laurent (rive gauche) et trois-pièces de tricot rayé de Kenzo pour Jap. Juste dessous, deux tailleurs de la collection boutique Yves Saint-Laurent. Coiffures Christian Gruau.

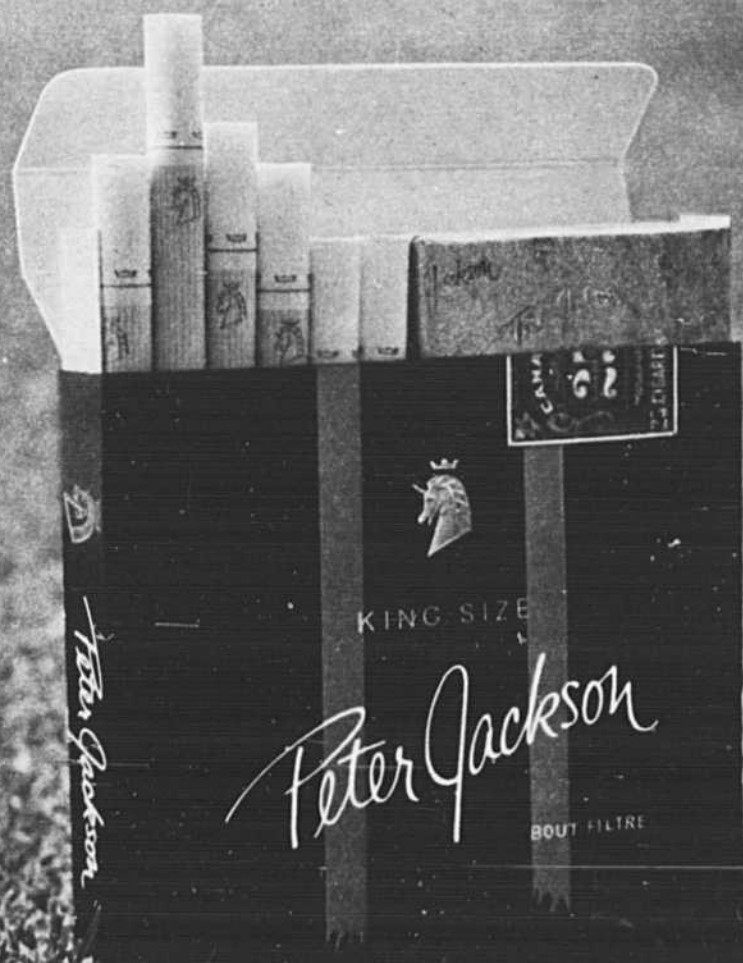
Photos Pedro Rodrigues



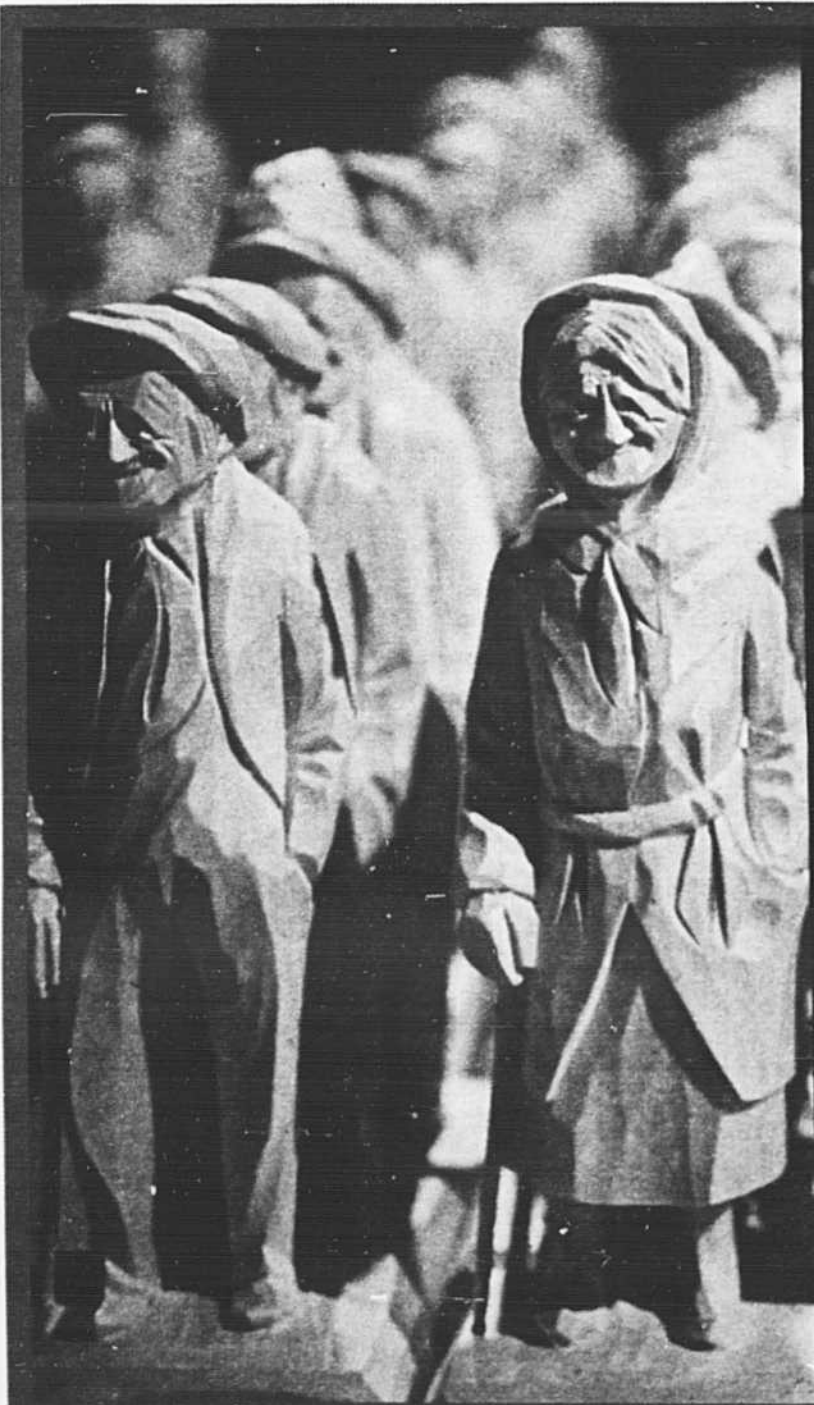
LE MINISTRE DE
L'ÉDUCATION SE
PRÉPARANT À UNE
JOURNÉE DE...
TRAVAIL

françois cloutier

Peter fait du golf.



ça
swingue!



Photos Jean Mercier

Saint-Jean-Port-Joli à l'heure de l'industrialisation

Malgré le nombre croissant des commandes et même avec une machine à sculpter comme l'ébaucheuse ci-contre, la production d'un atelier comme celui de Paul-Emile Caron reste encore artisanale car chaque statuette est finie à la main par un sculpteur.



par Jacques de Roussan — PERSPECTIVES

Depuis près de 50 ans Saint-Jean-Port-Joli, situé à 60 milles en aval de Québec sur la rive sud du Saint-Laurent, demeure fidèle à sa vocation artisanale. A l'origine, trois pionniers: Médard Bourgault, sculpteur sur bois; Eugène Leclerc, créateur de voiliers miniatures; Mme Edmond Charnard, tisserande. Cet ancien village de pêcheurs, de marins et de bûcherons est devenu la capitale de l'artisa-

nat québécois. Il est aujourd'hui le centre d'une région où travaillent quelque 200 artisans qui produisent statuettes, bateaux, oiseaux, tissus, murales, bijoux, lampes.

«Depuis le début, trois générations d'artisans se sont succédé, dit Jocelyn Caron, artisan par goût et homme d'affaires par nécessité. Après les pionniers qui ont rassemblé autour d'eux frères et amis, il y a eu la génération de ceux qu'ils ont formés»

Suite page 18



Une fleur africaine fatale pour les insectes.

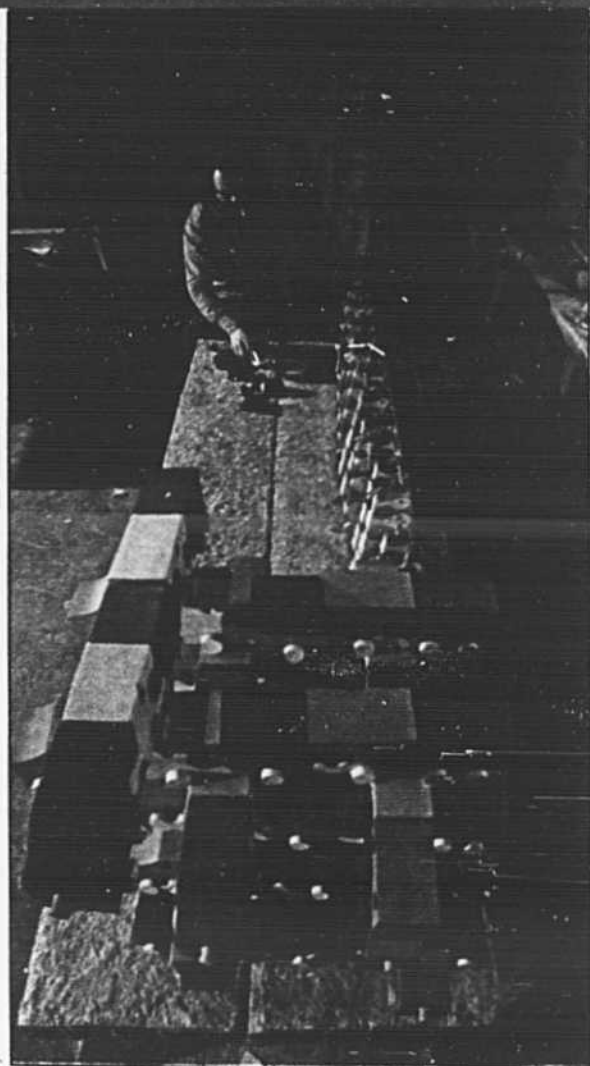
Voilà que le nouvel **Aérosol Fly-Tox** s'en sert pour tuer les insectes de maison et de jardin.



De l'Afrique, une fleur de pyrèthre dont on extrait un insecticide naturel. Servez-vous de notre nouvel aérosol selon le mode d'emploi et pas de danger pour le reste, si ce n'est pour une mouche... un maringouin... une guêpe... Une manière tout à fait naturelle de tuer les insectes de maison et de jardin.



Pier Bourgault, qui dirige l'École de sculpture de Saint-Jean-Port-Joli, est partagé entre son goût pour l'objet unique, comme cette maquette de sculpture habitable, et son penchant pour l'objet industriel comme ces jouets de série.



Paul-Emile Caron garde la véritable tradition artisanale des pionniers de Saint-Jean-Port-Joli en créant des pièces uniques comme cette statue d'habitant, laissant à son fils Jocelyn les nouveaux problèmes de production.

Déjà engagé dans la fabrication en série de modèles réduits de bateaux, Honoré Leclerc devra agrandir son atelier pour améliorer la mécanisation.



Saint-Jean-Port-Joli

dont mon père, le sculpteur Paul-Emile Caron — et la mienne qui fait face aujourd'hui à des problèmes de développement et de production difficiles à résoudre car il ne faut pas négliger l'originalité ni la qualité de notre travail."

Dans les premiers temps, chaque objet sortant de la main de l'artisan était unique, à mi-chemin entre la création pure et le folklore. La demande était suffisante pour cette production originale. Il en fut ainsi jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, alors que les touristes — surtout américains — découvrirent les charmes et les produits artisanaux de la région. Ne pouvant voyager trop loin par suite des restrictions sur l'essence et les pneus, ils exploraient alors leur propre voisinage, et la frontière n'était pas loin. Devant cet afflux de visiteurs, la production devint vite insuffisante, car chaque objet entièrement sculpté à la main demandait beaucoup de temps, notamment lorsqu'il s'agissait de statues et de murales. C'est alors qu'on s'avisait de faire des pièces en demi-série, dans un premier effort pour réduire le temps d'ébauchage des modèles qui étaient toujours montés ou finis à la main. La qualité, heureusement, ne s'en ressentit pas.

"C'est surtout la création de la Centrale d'artisanat, à Montréal, qui a contribué à diffuser nos oeuvres. En effet, à partir des années 50, nous avons vendu une partie de plus en plus grande de notre production hors de Saint-Jean-Port-Joli, dit Honoré Leclerc, qui vend à l'état de maquette plusieurs modèles de ses bateaux. Le résultat est qu'aujourd'hui seulement 15 p.c. de mon chiffre d'affaires vient du tourisme."

A Saint-Jean-Port-Joli, il faut faire la distinction entre l'artisan qui travaille à son compte et celui qui emploie du personnel en atelier. Dans le premier cas, on produit encore complètement à la main, tandis que dans le second cas il existe une vingtaine d'ateliers qui emploient jusqu'à dix personnes et qui disposent de machines: il s'agit principalement de machines à sculpter — tourneuses et ébaucheuses — qui fabriquent en série des pièces trop longues à produire manuellement et qui ébauchent la forme des statuettes ou des objets. Après seulement intervient l'artisan ou son employé qui finit la pièce selon son talent et son inspiration.

"La troisième poussée de notre développement a été Expo 67, affirme Pier Bourgault, sculpteur et directeur de l'école de sculpture *la Vastrique*. Depuis lors, nous cherchons à concilier la production en grande série, donc l'industrialisation, et l'originalité. Nos artisans n'ont plus beaucoup le temps de créer de nouveaux modèles, ils en sont conscients et commencent à réagir. Pour ma part, j'ai résolu le problème: comme sculpteur, je crée de nouvelles formes, dont mes sculptures habitables; comme artisan, je mets au point des jouets de série; comme directeur de l'école, je forme des jeunes venus de tous les coins du Québec en leur enseignant les techniques de création et de production."

Pier Bourgault, fils du sculpteur Jean-Julien Bourgault, est typique de sa génération: tandis que par tempérament il pencherait plutôt vers l'industrialisation, il n'en est pas moins très soucieux de la pièce unique ou de petite série. Quant à ses oeuvres qui échappent aux normes de la tradition, elles sont pour lui des gestes gratuits qui font partie de sa conception personnelle de l'art.

Pour le visiteur, Saint-Jean-Port-Joli se présente comme une succession de petites boutiques où tous les objets dérivés de notre folklore se côtoient dans une aimable fantaisie. Éparpillées un peu partout, on trouve quelques belles statues ou murales à caractère unique, dont certaines sont des chefs-d'oeuvre du genre; dans les vitrines, des objets de petite et grande série. On se prend à regretter qu'il n'y ait pas une exposition permanente — rassemblée en un seul lieu — des plus belles pièces de chaque artisan, vivant ou mort. Ce qui permettrait au visiteur de constater le peu de différence entre la création unique et la production sur le plan de la qualité.

Les impératifs de l'industrialisation exigent, pour que ne soit pas sacrifiée la qualité, que l'artisan demeure créateur. Il s'agit donc d'organiser une production plus rationnelle pour satisfaire à la demande tout en laissant la voie libre à la création de nouveaux modèles, ce qui est l'essence même de l'artisanat.

Saint-Jean-Port-Joli, avec ses plus de trois mille habitants — pas un chômeur —, joue aujourd'hui son destin de capitale de l'artisanat. Parions que nos artisans sauront gagner la partie. ●

Gagnez une croisière de luxe

"TRÉSORS DES ANTILLES"

de COLGATE



Vous serez choyé 7 jours durant, à bord du paquebot Carla C de la Costa Lines.

EN PLUS, partez à la recherche d'un trésor caché de \$1 000 00.

(si la date de départ choisie est le 20 octobre 1973)

Volez vers San Juan à bord d'un "747" d'American Airlines. "Les passagers d'American Airlines sont portés sur la main".

Règles du concours:

1. Pour participer, inscrivez vos nom et adresse sur ce bulletin officiel de participation. Postez séparément chaque envoi suffisamment affranchi à:
CROISIÈRE COLGATE AUX ANTILLES
C.P. 9125
SAINT JOHN, N.-B.
2. Participez aussi souvent que vous le désirez. Chaque participation doit inclure une preuve d'achat (ou facsimilé raisonnable tracé à la main) de l'étiquette de n'importe lequel des produits suivants: crème dentifrice Colgate, shampooing Bright Side, rince-bouche Colgate 100, déodorant ou anti-transpirant d'Heure-en-heure, ou crème à raser Rapid Shave.
3. Une sélection sera faite parmi tous les bulletins de participation reçus avant minuit le 15 septembre 1973. (Le cachet de la poste faisant foi).
4. Les concurrents choisis devront répondre correctement à une question mettant leurs connaissances à l'épreuve, dans un temps limité, avant d'être déclarés gagnants. Les gagnants seront avisés par lettre. La décision des juges sera sans appel. Limite: un seul prix par famille. Aucun bulletin de participation ne sera retourné et aucune correspondance ne sera échangée, sauf avec les concurrents choisis.
5. Tous les résidents du Canada peuvent participer à ce concours, sauf les employés (et les membres de leur famille immédiate) de Colgate-Palmolive Limited, de Costa Lines Ltd, d'American Airlines, de leurs agences de publicité, et de l'organisme chargé d'arbitrer le concours. Si le gagnant est mineur, le prix sera décerné à un parent ou tuteur reconnu légalement.
- 6a). Chaque gagnant recevra deux billets de croisière sur le paquebot "Carla C" de la Costa Lines, plus deux billets d'avion, aller-retour, en classe économique, à partir de l'aéroport le plus près de sa résidence jusqu'à Toronto, et de là par American Airlines à San Juan, ainsi que \$250.00 pour frais de voyage. Cinq voyages pour deux personnes seront décernés. Il y aura seulement deux départs possibles: 20 octobre 1973 ou mai 1974 (date définitive au choix de la Costa Lines).
- 6b). Les gagnants qui choisiront la date de croisière du 20 octobre 1973 participeront à une course au trésor à l'endroit désigné. Un coffret trésor contenant \$1,000.00 sera décerné au participant qui en fera la découverte.
7. Les prix devront être acceptés tels quels. Ce concours est assujéti à toutes les lois fédérales et provinciales.

Procurez-vous n'importe lequel de ces produits Colgate de qualité et participez dès aujourd'hui.



Nom _____
Adresse _____
Ville _____ Code postal _____
Province _____ Téléphone _____

La Bonne Cuisine
de Perspectives
par Margo Oliver

Brrr! Que c'est bon!

Les glaces parfumées, analogues à la crème glacée que nous connaissons maintenant, existent depuis l'Antiquité. Mais ce n'est qu'au début du XVIII^e siècle qu'elles furent introduites en Amérique du Nord et seulement au début du XIX^e que leur usage se répandit vraiment. C'est qu'on venait d'apprendre à conserver toute l'année, dans des glacières, les blocs de glace prélevés l'hiver des lacs et des cours d'eau gelés. Mais le procédé était difficile et coûteux et la crème glacée, que l'on ne pouvait fabriquer sans glace, restait un aliment réservé aux riches. L'invention du congélateur, en 1846, fut un événement important pour les amateurs de glaces, petits et grands.

La crème glacée est un aliment non seulement exquis mais aussi nourrissant et sain et qui se vend maintenant à un prix raisonnable. Les enfants et de nombreux adultes en raffolent. On en fait des desserts extravagants — bombes, gâteaux Alaska — mais aussi des plats sucrés simples mais délicieux et qui, toujours, terminent magnifiquement un repas. Je vous en ai préparé quelques-uns.

GLACE A LA NOIX DE COCO

$\frac{1}{4}$ de tasse de noix de coco en flocons
2 chopines de crème glacée au café (voir note)
Approximativement $\frac{1}{4}$ de tasse de liqueur de café

Chauffer le four à 350°. Etendre la

noix de coco dans une plaque peu profonde et la faire chauffer au four environ 10 minutes ou jusqu'à ce qu'elle soit dorée. Laisser refroidir.

Mettre la crème glacée dans 6 plats à dessert. Napper chaque portion d'un peu de liqueur de café et la parsemer de 2 cuil. à table de noix de coco. Servir immédiatement. (6 portions)

Note: la crème glacée à la vanille est également excellente pour ce dessert, si vous ne pouvez obtenir de crème glacée au café. On peut aussi ramollir de la crème glacée à la vanille, en la battant, dans un bol refroidi, avec une cuillère de bois ou un malaxeur électrique et y ajouter, en brassant, 2 cuil. à thé de café en poudre instantané. Travailler rapidement pour que la crème ramollisse sans fondre et recongeler la crème pour qu'elle soit bien ferme au moment de faire le dessert.

COUPE GLACÉE AU MOKA

Utiliser la recette précédente mais en remplaçant la liqueur de café par de la sauce coulante au chocolat (notre recette).

Sauce coulante au chocolat

1 paquet de 6 onces de crottes de chocolat semi-sucré
 $\frac{1}{4}$ de tasse de sirop de maïs
1 cuil. à table de beurre
 $\frac{1}{4}$ de tasse de crème simple (15 p.c.)
 $\frac{1}{2}$ cuil. à thé de vanille

Mettre le chocolat, le sirop et le beurre dans une casserole et chauffer à feu très bas jusqu'à ce que les morceaux de chocolat soient presque fondus. Retirer alors du feu et brasser jusqu'à ce qu'ils soient entièrement fondus et que le mélange soit lisse. Ajouter les autres ingrédients, en brassant. Servir tiède ou froid. ($\frac{1}{2}$ tasse)

GÂTEAU DE FÊTE MERINGUÉ

1 gâteau dit "pain des anges", du commerce, en couronne de 10 pouces de diamètre
 $1\frac{1}{2}$ chopine de crème glacée au chocolat
 $\frac{1}{2}$ tasse d'amandes rôties, hachées
6 blancs d'œufs
 $\frac{1}{2}$ cuil. à thé de crème de tartre
1 tasse de sucre
1 cuil. à thé de vanille
 $\frac{1}{2}$ tasse d'amandes légèrement rôties et taillées en allumettes

COUPE GLACÉE AUX DATTES

$\frac{1}{2}$ tasse de dattes hachées
1 cuil. à thé de jus de citron
 $\frac{1}{2}$ tasse de sirop d'érable
Crème glacée à la vanille

Mêler les dattes, le jus de citron et le sirop d'érable, dans une petite casserole. Chauffer à feu doux, environ 5 minutes ou jusqu'à ce que les dattes soient ramollies et que le mélange soit très chaud. Servir tiède, sur de la crème glacée. (3 portions)

COUPE GLACÉE A L'ORIENTALE

1 boîte de 10 onces de côtes de mandarines
1 cuil. à table de fécule de maïs
1 tasse d'ananas déshiqueté, pulpe et jus (voir note)
 $\frac{1}{2}$ tasse de marmelade d'orange
1 boîte de 19 onces de litchis (voir note)
2 cuil. à table de gingembre de conserve haché
Crème glacée à la vanille

Egoutter les mandarines, en conservant $\frac{1}{2}$ tasse du sirop. Mettre ce sirop et la fécule de maïs dans une casserole et brasser jusqu'à ce que ce soit lisse. Ajouter l'ananas et la marmelade, en brassant. Cuire à feu vif, en brassant constamment, jusqu'à ce que la préparation bouille et soit épaisse et lisse. Baisser le feu et continuer la cuisson 1 minute, en brassant. Retirer du feu.

Egoutter les litchis et les couper en quartiers. Les ajouter à la sauce, de même que les côtes de mandarines et le gingembre. Servir tiède, sur de la crème glacée à la vanille. (Environ 3 $\frac{1}{2}$ tasses de garniture, quantité suffisante pour 8 coupes).

Note: Bien brasser l'ananas, avant de le mesurer et le mettre, pulpe et jus, à la cuillère dans la tasse à mesurer. Les litchis sont une friandise chinoise au goût délicat. On peut les obtenir dans les boutiques d'alimentation spécialisées ou dans les épicerie chinoises.

GLACE AU BEURRE D'ARACHIDE

Préparer la sauce coulante au chocolat (notre recette) et y ajouter, pendant qu'elle est encore chaude, $\frac{1}{2}$ tasse de beurre d'arachide grumeleux. Servir sur de la crème glacée à la vanille.

CANTALOUPE A LA MENTHE SUR CRÈME GLACÉE

$\frac{2}{3}$ de tasse de sucre
 $\frac{1}{2}$ tasse d'eau
4 grosses brindilles de menthe fraîche
2 tasses de cantaloupe en cubes de $\frac{1}{2}$ pouce
2 cuil. à thé de jus de limette
Crème glacée à la vanille
Brindilles de menthe

Faire bouillir ensemble, 1 minute, le sucre, l'eau et les 4 brindilles de menthe. Ajouter le cantaloupe, couvrir et chauffer de nouveau jusqu'à ébullition. Faire bouillir 30 secondes. Retirer du feu et ajouter le jus de limette, en mêlant bien. Laisser tiédir et réfrigérer.

Répartir cette compote sur de la crème glacée, au moment de servir, après en avoir retiré les brindilles de menthe. Décorer chaque portion d'une brindille de menthe fraîche. (De 4 à 6 portions)

che de gâteau préalablement enlevée et remplir la cavité centrale du gâteau des morceaux de pâte enlevés pour pratiquer la petite tranchée. Congeler immédiatement, jusqu'à ce que la crème glacée soit de nouveau très ferme.

Chauffer le four à 500°, presque au moment de servir.

Battre en mousse les blancs d'œufs auxquels on aura ajouté la crème de tartre. Ajouter le sucre petit à petit (1 cuil. à table à la fois), en battant bien après chaque addition. Battre jusqu'à ce que la meringue soit ferme et brillante. Ajouter la vanille, en mêlant bien.

Retirer la gâteau du congélateur et, en travaillant rapidement, le couvrir, partout, d'une couche épaisse de meringue; parsemer de $\frac{1}{2}$ tasse d'amandes en allumettes. Chauffer au four environ 4 minutes, juste assez pour faire brunir la meringue.

Faire glisser le gâteau dans une assiette de service, le couper en grosses pointes et servir immédiatement. (10 portions)



Toujours sur la bonne route

Aller de l'avant. Être de son temps. Suivre la mode. Vivre la vie d'aujourd'hui. Voilà l'idéal pour vous et vos amis: être toujours de la partie!

Pour être sûre de vous, tous les jours, vous avez besoin des tampons Tampax. C'est aujourd'hui la protection hygiénique interne qui permet de mener une vie active. Vous n'avez plus de raison de rester dans votre coin et de laisser les joies passer à côté de vous. Avec les tampons Tampax, vous n'êtes pas encombrée de serviettes et d'épingles, ni gênée par la crainte que "quelque chose parait".

Ils vous sont offerts en trois degrés d'absorption: Régulier, Super et Junior. Il y en a un qui vous convient parfaitement. En vous fiant aux tampons Tampax, vous êtes toujours sur la bonne route du plaisir.

NE CHANGÉZ
NE CHANGÉZ
NE CHANGÉZ
NE CHANGÉZ



La protection interne qui rassure de plus en plus de femmes



CONÇUS PAR UN MÉDECIN
DES MILLIONS DE FEMMES LES UTILISENT
FABRIQUÉS EXCLUSIVEMENT PAR
CANADIAN TAMPAX CORPORATION LTD., BARRIE, ONT.

La semaine prochaine

N'est pas acupuncteur qui veut? Au Québec, si! En effet, faute de loi, il suffit au premier-venu d'avoir quelques planches anatomiques, deux ou trois livres de référence, quelques aiguilles (notre photo) et une blouse blanche. Jean-Pierre Nicaise nous dit de nous méfier. De plus: professeur dans une école chinoise de Hong Kong; de la mode; ce monde où l'on vit.



coups de

Conscience personnelle

Au bout du fil, Serge Brind'Amour, qui signe le reportage sur la pornographie (page 2):

— Après avoir lu votre article, on a envie de vous dire: "La pornographie, vous, vous connaissez ça!"

(Éclat de rire moqueur...)

— Pourtant ce que je lis de plus érotique, c'est *Playboy*!

— Qui n'est pas pour vous le type même de la publication érotique?

— Non. D'ailleurs, la pornographie, c'est dans la tête.

— Ce qui s'appelle porter son sexe dans son cerveau! Mais quand même, entre nous, là, n'avez-vous pas un tout petit penchant pour la pornographie?

— Non. D'ailleurs je n'aime pas cette question parce que ça me donne l'air de me défendre, alors que j'estime que si j'avais un penchant pour la pornographie, je n'aurais pas à me défendre.

— Ce qui semble certain, en tout cas, c'est votre penchant pour la liberté de conscience.

— Je pense en effet que, au niveau de la loi, tout ce qui relève de la morale et qui a peu d'incidence sur l'ordre social ne devrait pas être réglementé. C'est une question qui à mon sens relève plus de la conscience personnelle que d'une espèce de morale

sociale telle que consacrée dans les textes de loi.

— Qu'est-ce qui vous a amené à vous intéresser de si près à ce sujet?

— Le sujet m'intéressait depuis longtemps. Ce qui l'a actualisé, c'est la publication du rapport de la Commission canadienne de réforme du droit.

— Vous êtes avocat?

— Je n'ai même pas fini mon cégep... Et de toute façon je n'aimerais pas être avocat: j'ai des préjugés défavorables!

— Vous êtes donc encore aux études?

— Je me suis inscrit en communications à l'université du Québec pour septembre, mais je ne sais pas si je vais être accepté.

— Pourquoi?

— Parce que je n'ai pas de diplôme. J'ai fait mon cégep de façon intermittente: deux cours par-ci, trois par-là. Le diplôme m'intéresse parce qu'il est nécessaire, mais les cours sont *ben* plates...

— Et si on vous refuse à l'université?

— Je me reprendrai à la session d'hiver, après avoir complété mon cégep.

— Cela n'a pas l'air de vous empêcher de dormir!

— J'ai toujours cru en ma bonne étoile; je fais confiance à la vie. Au-

jourd'hui, j'aimerais avoir terminé mes études dans les formes, mais les choses étant ce qu'elles sont... De toute façon, cela m'a permis de poursuivre mes lectures dans des domaines qui m'intéressaient.

— Lesquels?

— La sociologie, les communications, la politique surtout.

— Alors pourquoi ne pas vous être inscrit en sciences politiques?

— Parce que ce qui m'intéresse comme phénomène dans la société, ce sont les communications, en tant que moyen d'influence au niveau politique.

— Vous aimez démystifier?

— Oui, les choses qui, dans la société québécoise, ont toujours été admises sans discussion. Ici on se fait passer trop facilement des lois qui nous briment.

Serge Brind'Amour a 24 ans.



UN SUCCÈS EXTRAORDINAIRE PERSPECTIVES LES MENUS DE MARGO OLIVER

Le tout nouveau livre de recettes de Margo Oliver remporte le même succès que son premier et sensationnel best seller. Les Menus de Margo Oliver, c'est un livre de recettes d'une conception entièrement nouvelle. 475 de vos recettes préférées sont groupées en 110 menus complets. 191 pages avec 34 photos en couleurs magnifiques. Sept grandes divisions. Chaque recette a été éprouvée par Margo Oliver dans la cuisine de Perspectives.

Édition régulière
SEULEMENT 96.96
Également disponible
en édition de luxe
98.96

EXAMEN GRATUIT DE 10 JOURS
N'ENVOYEZ PAS D'ARGENT MAINTENANT

PERSPECTIVES
Les Menus de Margo Oliver
B.P. 1848
Place d'Armes, Montréal

Oui, envoyez-moi...
 exemplaire(s) en édition de luxe
et...
 exemplaire(s) en édition régulière
 Facturez-moi plus tard
 Ci-inclus mon chèque (j'économise les frais d'expédition)
 Portez à mon compte ChargeX no

NOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____

ZONE _____

PROV. _____

F-0009

Dans la Préparation H une substance cicatrisante pour les hémorroïdes

Une substance cicatrisante exclusive provoque la rétraction des hémorroïdes et la cicatrisation des tissus.

Un grand institut de recherche vient de mettre au point une substance cicatrisante sans pareille pour la rétraction des hémorroïdes, le soulagement de la démangeaison et la cicatrisation des tissus.

Cette substance ne fait pas qu'apaiser les douleurs locales; dans nombre de cas, on a pu observer une rétraction notoire des hémorroïdes.

Mieux encore, l'effet cicatrisant du médicament s'est prolongé

durant plusieurs mois.

Cette substance aux effets si bienfaisants se nomme la Bio-Dyne; elle aide rapidement à la cicatrisation des cellules et stimule la croissance des tissus nouveaux.

La nouvelle Bio-Dyne est offerte soit en onguent, soit en suppositoires sous le nom de Préparation H. Elle est en vente dans toutes les bonnes pharmacies et s'accompagne de la mention: satisfaction ou remboursement.



guyfournier

Quittance finale

Nos policiers n'ont vraiment plus de respect pour le crime organisé, institution durable, bien structurée, enthousiaste et dynamique à laquelle on ne peut reprocher que son habitude de ne pas élire les nôtres en plus grand nombre à des postes de commande. Les grandes entreprises ne sont pas plus exemplaires. Leur haute direction est aux mains des Américains et des Anglais et nous sommes, là aussi, relégués aux postes subalternes. Au moins, le crime organisé a la décence de ne pas déménager son siège social en Ontario dans les moments de crise et, comme l'a démontré l'enquête à Jérôme, leurs chefs de file s'expriment avec aisance dans les deux langues officielles du pays! Un bon nombre sont même catholiques, consolation que ne nous donne pas la grande entreprise nord-américaine.

Je ne sais pourquoi les policiers prennent tant de plaisir à mettre des matraques dans les roues d'une si belle institution. Il faudrait bien qu'ils finissent par tenir compte du sentiment populaire. Notre population a toujours été en faveur d'un crime bien organisé. A-t-on déjà vu nos gens manifester contre la pègre? Les syndiqués en général sont violemment opposés aux patrons et en veulent au gouvernement, mais ils ne reprochent jamais rien au crime organisé. On dit même que dans certains syndicats les rapports sont cordiaux entre les chefs des deux groupes. Les séparatistes en veulent aux Anglais et à Ottawa, c'est normal, mais ils ne manifestent pas contre le crime organisé. La population ferait-elle un accueil aussi chaleureux à des films comme *Le Parrain* ou *les Documents Valachi* si elle était contre lui? Je suis sûr que la photo qu'on a publiée d'un chef montréalais contemplant pieusement son nouveau filleul a soulevé beaucoup plus d'émotion populaire que celle du nouveau directeur de la Sûreté du Québec.

Avec la police, le malheur c'est qu'on ne sait pas toujours à quoi s'en tenir. Un matin, elle met le grappin sur une fille qui essaie de gagner sa vie avec les dons qu'elle tient de la nature et, le soir, elle se livre à des frivolités avec la même fille. Pour un profane comme moi, c'est difficile à comprendre. Avec la pègre, c'est clair. Il y a une éthique professionnelle rigoureuse et pas de demi-mesures.

Tu suis le règlement ou tu te retrouves dans la valise de ton char.

Quand je pense que les policiers de l'Unité spéciale d'enquête sur le crime organisé jettent du sable dans ce bel engrenage! Paraît qu'ils s'amuse à tirer dans les automobiles et dans les portes des buanderies afin de "mêler" la pègre. C'est comme si Lucky Luciano s'était amusé à plaquer des contraventions dans le pare-brise des autos ou que Valachi lui-même s'était mis à diriger la circulation aux coins des rues. Je suis prêt à accepter que la police se serve de tables d'écoute, qu'elle passe même des gangsters à tabac pour les faire parler, mais il y a une limite au travesti. Chacun son métier.

Les chefs du crime organisé ont-ils trouvé un moyen de faire échec à cette nouvelle tactique policière qui scandalise les honnêtes gens comme moi? Pour ma part, j'en ai trouvé un qui s'inspire de tout bon règlement de compte. Supposons que vous deviez de l'argent à la banque et que vous décidiez de régler votre compte; vous apportez la somme au gérant qui prépare une quittance en trois copies: une pour vous, une pour la banque et la dernière pour celui qui a pris le risque de vous endosser. Si la pègre s'organisait de la même façon, il n'y aurait plus d'équivoques.

Quand une bande décide de régler le compte d'un adversaire, qu'elle prépare donc une quittance en trois copies. Elle en gardera une pour ses dossiers, en enverra une autre au malheureux qui paye sa dette et la troisième ira au chef de police "le plus rapproché."

Voici la formule que je suggère:

QUITTANCE FINALE

Je, soussigné, reconnais avoir reçu (INDIQUER LE NOMBRE EXACT) balles dans la tête, à (INDIQUER LE LIEU DU CRIME LE PLUS EXACTEMENT POSSIBLE), entre . . . heure et . . . heure du matin (DONNER L'HEURE APPROXIMATIVE), ce . . . ème jour du mois de 1973 et j'affirme solennellement que mon compte est réglé!

La police aura beau jouer au plus fin, tous les intéressés sauront à quoi s'en tenir. On est organisé ou on ne l'est pas!

PERSPECTIVES

est publié chaque semaine par Perspectives Inc.
231 rue Saint-Jacques
Montréal

Président
Jean-Guy Farther
Vice-président
Jean Robert Bélanger

Secrétaire
Guy Gilbert
Trésorier
Roch Desjardins

Directeur de la rédaction
Pierre Gascon
Président fondateur
A.-F. Mercier



GRATIS

de


Flushabyes

- 1 36 photos couleur de votre film Kodacolor développées de votre film Kodacolor. 12 photos couleur 4"x4" et 24 photos couleur 2"x2" gratis!
- 2 Un film couleur Triple-Print
Un nouveau rouleau gratis!
- 3 Un coupon de 50¢
valable pour votre prochain achat de couches jetables Flushabyes...gratis!

Voyez les détails de cette magnifique offre sur les paquets Flushabyes de 30 et 60 couches, portant une étiquette spéciale.

Adhetez les économiques Flushabyes... aussi confortables que les couches du bon vieux temps.



"Flushabyes", marque déposée de Facelle Limitée. "30 ANS" Fait au Canada par Facelle Limitée, une filiale de la Compagnie Internationale de Papier du Canada 

Un
riche héritage...



Le mélange de tabacs de surchoix et le pur papier bâtonne qui composent la cigarette Perilly's sont encore aujourd'hui conformes aux normes strictes établies par John Perilly lui-même dans les années 1880 lorsqu'il confectionnait ses cigarettes à la main pour ses clients spéciaux.

LES GENS EXIGEANTS PRÉFÈRENT

Perilly's

LA CIGARETTE À MÉLANGE SPÉCIAL